

RENTRÉE NOIRE

Une mauvaise nouvelle en entraîne-t-elle donc forcément une autre ? Après la saignée annoncée vendredi chez Caterpillar, le groupe Axa a annoncé lundi son intention de se séparer de 650 de ses employés en Belgique. Les employés et représentants syndicaux accusent le coup car, après un printemps syndical, fort d'élections sociales, il ne reste que quelques mois aux entreprises en difficulté pour profiter du système de pré-pensions tel qu'on le connaît aujourd'hui. Et le secteur des assurances souffre sévèrement des taux bas.

Vague de restructurations a

► 7.434 emplois perdus depuis janvier dans le cadre de plans de licenciements collectifs.

► On n'a plus connu une telle situation depuis mi-2014.

► En cause, un printemps d'élections sociales et une pré-pension bientôt plus tardive.

La rentrée est définitivement placée sous le signe du social. Alors que l'emploi suscité par l'annonce des 2.200 pertes d'emploi sur le site de Caterpillar à Gosselies est loin d'être

retombé, une autre restructuration massive a été annoncée ce lundi. L'assureur français Axa va supprimer 650 emplois en Belgique. CP Bourg, une entreprise d'Ottignies qui fabrique du matériel pour le secteur de l'impression, a fait part lundi de son intention de restructurer, qui pourrait mettre en péril 88 emplois. Simple coïncidence ou signal avant-coureur d'une nouvelle vague de restructurations similaire à celle qu'on a connue en 2012 ou en 2014 ? La lecture des statistiques du SPF Emploi recensant les annonces de licenciements collectifs fait pencher la balance vers la seconde option.

Au cours des trois premiers mois de l'année, on tournait autour des 1.400 pertes d'emploi. Un chiffre dans la moyenne basse de ces dernières années et tout à

fait en ligne avec les quatre trimestres de 2015, année marquée par un net recul des restructurations. Avec 5.209 emplois perdus, on était à un niveau deux fois inférieur à celui de 2014 (10.682) et bien plus bas qu'en 2013 (8.862). La tendance semble s'être inversée au second trimestre 2016 et en particulier depuis juin. Il y a eu 2.930 licenciements annoncés, soit le double du premier trimestre. Un chiffre qu'on n'avait plus connu depuis le second trimestre 2014 (restructuration chez Delhaize, HP...).

En cause, quelques grosses annonces comme celles du distributeur alimentaire Makro (568 pertes d'emploi), du chimiste Dow Corning (110), du groupe sud-coréen d'engins de génie civil Doosan (167) ou encore de l'équipementier automobile SAS automobile (197). Sans oublier – même s'il ne s'agit pas d'une procédure Renault – de la faillite de Truvo (éditeur des Pages d'or) qui s'est soldée fin juin par la perte de 530 emplois. On sait que le troisième trimestre sera plus mauvais encore que le second puisque le compteur arrêté au 5 septembre fait déjà état de 3.090 emplois perdus et qu'il reste encore 26 jours...

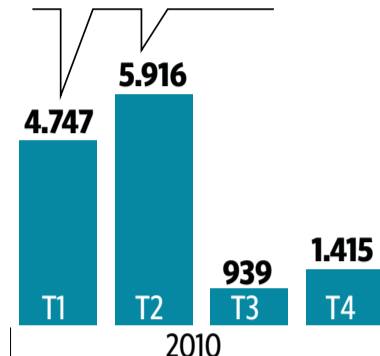
Attendre les élections sociales

Comment expliquer cette recrudescence ? Pour Jean-Philippe Cordier, avocat spécialisé en droit social pour le cabinet Yonity, il faut avant tout y avoir une raison de calendrier. « Il est tout à fait logique que les restructurations reprennent après plusieurs trimestres plutôt calmes. C'est lié à la tenue des élections sociales qui ont eu lieu en mai dernier. Les avocats conseillent toujours aux entreprises d'éviter cette période pour licencier afin de ne pas

Six années de licenciements

Nombre de travailleurs concernés par un licenciement collectif par trimestre.

Il y a eu des restructurations notamment chez Opel Anvers, Carrefour, ...



perturber le processus.» L'enjeu est notamment financier. « Annoncer une restructuration à ce moment-là, c'est prendre le risque de voir beaucoup de travailleurs se mettre sur les listes pour pouvoir bénéficier de la protection que cela offre. Licencier ces travailleurs coûte alors beaucoup plus cher. »

Le syndicat libéral CGSLB avance, lui, une autre explication technique liée à la politique du gouvernement fédéral en matière de pensions. Les entreprises se dépêchent de restructurer tant qu'il est encore possible de pré-pensionner à 55 ans. Au premier janvier 2017, cet âge sera porté à 57 ans. Les entreprises devront alors davantage faire appel aux licenciements secs, ce qui est beaucoup moins bien accepté par les travailleurs. Chez Axa, où la moyenne d'âge est élevée (47-48 ans), ce facteur a clairement joué un rôle.

Au-delà de ces effets d'aubaine, des raisons plus fondamentales

peuvent-elles être avancées ? Il est parfois tentant de regrouper sous une seule et même tendance des restructurations qui sont en réalité une somme de cas particuliers. C'est un fait qu'entre Caterpillar et Axa Belgique, les situations diffèrent largement. Mais il y a aussi des points communs. « Dans les deux cas, on a des entreprises qui font face à un contexte très peu porteur, analyse l'économiste Etienne de Callatay. La faiblesse des taux d'intérêt pour Axa et la situation économique dégradée des pays émergents pour Caterpillar. Les entreprises cherchent d'abord à améliorer leurs résultats en augmentant leurs ventes mais à défaut de pouvoir le faire, elles cherchent à compresser les coûts. On n'est pas dans une situation de récession, mais il y a la conviction aujourd'hui que nous sommes entrés dans une ère de croissance économique durablement molle à laquelle il faut s'adapter. »

JEAN-FRANÇOIS MUNSTER



Axa Les syndicats s'attendaient à « une annonce » mais pas à une restructuration

La rentrée sociale s'annonce compliquée. Après la fermeture du site Caterpillar à Gosselies, c'est au tour d'Axa Belgique de couper dans ses effectifs. En substance, l'assureur a communiqué lundi matin en conseil d'entreprise extraordinaire une suppression de 650 emplois à l'horizon 2018 (soit environ 15 % de l'effectif total). Et le projet de réduire sa structure de coûts de 20 %, afin de s'aligner sur la situation de ses concurrents. Une nouvelle qui passe fatalement mal chez les syndicats : ces derniers dénoncent une photographie de l'emploi et des coûts y afférant prise par le management à la fin 2015 « pour justifier deux plans de restructuration distincts alors que des efforts importants ont été mis en place entre-temps ».

1 Une restructuration à laquelle il fallait s'attendre. « Ne cherchez pas plus loin, chez AG Insurance, autre leader du marché de l'assurance en Belgique, il y a 1.000 personnes en moins pour faire le même travail que chez AXA », résume Luc Vermuylen, courtier.

Il faut dire que l'assureur est le

résultat de pas moins de 20 fusions datant pour la plupart de la fin des années 90.

La direction ne s'en cache pas : la situation d'Axa Belgique – aggravée par les taux bas sur les marchés, un problème commun au secteur – est complexe. « Notre structure de coûts est de 20 % supérieure à la moyenne », confirme Vincent Joye, responsable de la communication. « Axa a effectué une série de rachats importants par le passé, comme ceux de Winterthur et de la Royale Belge. La résultante est une société complexe, avec des conventions différentes, des cultures différentes, des systèmes informatiques différents... Tout cela coûte de l'argent. »

Une mise en restructuration de la filiale belge (la demande est en cours mais l'aval des autorités pourrait prendre plusieurs mois) et la mise en place d'un plan Renault (car plus de 10 % des effectifs sont concernés, NDLR) était donc devenu « indispensable ». Les suppressions de poste s'organiseront « avec un minimum de licenciements secs » et donc un maximum de départs à la pré-pension. Quant aux 20 % de coupes budgétaires supplémen-

taires, elles « toucheront aux coûts salariaux mais aussi aux frais généraux, via notamment le recentrage à Bruxelles, Liège et Anvers des bureaux de Charleroi, Louvain, Eupen et Gand. »

2 Une restructuration à laquelle les syndicats ne s'attendaient pas. Du côté du SETCa, Syndicat des employés, techniciens et cadres de la FGTB, et de la CGSLP, on est loin d'être au diapason avec la version officielle. « On s'attendait à une annonce mais pas à une restructuration de cette ampleur », précise Dominique Calistri, délégué CGSLP.

C'est qu'en interne des mesures importantes avaient déjà été prises. « Nous avons mis en place il y a un an de nouvelles structures de rémunération pour les cadres et pour les employés. Mesures conséquentes qui donneront leurs effets durant cette année et celles à venir ! », ajoute Jean-Michel Cappoen, secrétaire général du SETCa. Or les chiffres donnés par la direction pour justifier la restructuration s'arrêteraient à la fin 2015, sans tenir compte donc des efforts consentis par le personnel. « Mais ce plan a été décidé avec notre ancien CEO, viré à



Selon les syndicats, Axa s'est avérée « incapable d'intégrer les différentes entités résultant des fusions », comme la Royale Belge. © LECOCO/EPA.

la fin du mois de juin. La France a décidé de passer à la vitesse supérieure. » Le premier responsable de la situation actuelle serait donc le management, « incapable d'intégrer les différentes en-

tités résultant des fusions et acquisitions. Le problème a été remis au lendemain pendant des années. Le personnel va maintenant payer pour des responsabilités non prises en amont par les

équipes de direction. »

Par ailleurs, l'annonce soudaine des licenciements se justifierait par l'allongement très prochain de l'âge minimum à la pré-pension à 57 ans dans le cadre

ROUSSEL
SA ROSSEL ET C^e
Rue Royale, 100
1000 Bruxelles
Président et éditeur responsable
Patrick Hurbain
Administration générale
Rue Royale, 100 - 1000 Bruxelles
Tél. : 02-225.55.55

ROUSSEL
ADVERTISING | Keep in touch
PUBLICITÉ
Rosell Advertising
Annonces téléphonées
Tél. : 02-225.55.00
Fax : 02-225.59.06
annonces.tel@lesoir.be
Annonces
Tél. : 02-225.55.55
Fax : 02-225.59.08
ou 02-225.59.00
Publicité nationale
Tél. : 02-542.10.10
Fax : 02-542.10.11

LE SOIR
Directeur général et directeur de la rédaction
Jean-Pierre Miranda
Rédacteur en chef
Christophe Berti
Rédacteurs en chef adjoints
Philippe Laloux
François Mathieu
Hubert Vanslembroeck

Rédaction centrale
Tél. : 02-225.54.32
Fax : 02-225.59.14
ou 02-225.59.10
forum@lesoir.be
Courrier des lecteurs
Fax : 02-225.59.14
ou 02-225.59.10
forum@lesoir.be
lesoir.be (internet)
http://www.lesoir.be
Tél. : 02-225.54.32
internet@lesoir.be

Ce journal est protégé par le droit d'auteur, tous droits réservés.
© Rosell & C^e S.A. - Le Soir, Bruxelles, 2016. Si vous souhaitez copier un article, une photo, une infographie, etc., en de nombreux exemplaires, les utiliser commercialement, les scanner, les stocker et/ou les diffuser électroniquement, veuillez contacter Copiepresse au 02-558.97.80 ou via info@copiepresse.be. Plus d'infos : http://www.copiepresse.be.
Prix de vente à l'étranger France 2,30 € Luxembourg 1,60 € (en semaine) 2,60 € (le week-end)
Prix de l'abonnement Premium (papier + PDF + accès au Soir+) 29,50 €/mois soit 1,18 €/jour
Membre de LENA LEADING EUROPEAN - NEWSPAPER ALLIANCE

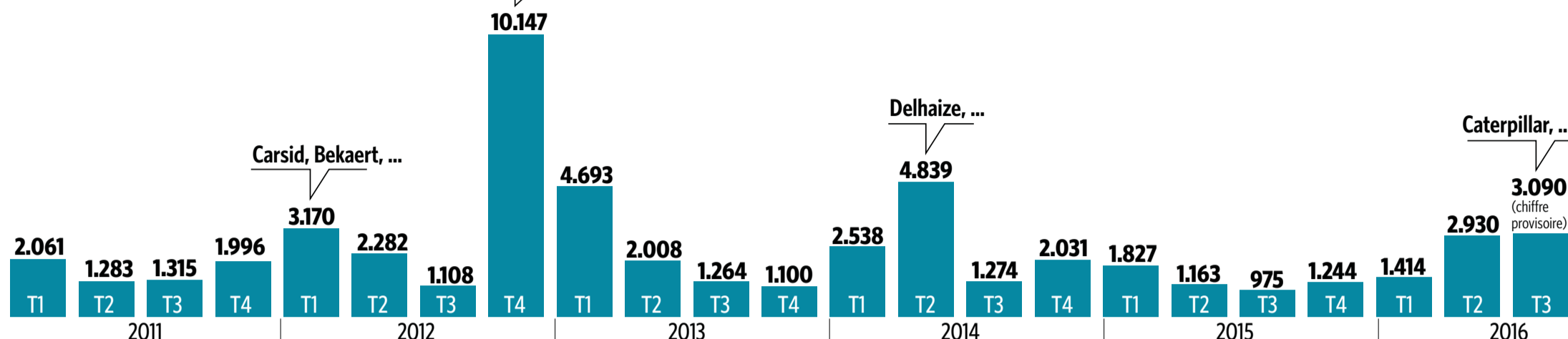
ROUSSEL
SOLUTIONS
Pour toute question, nous avons une solution
Service clientèle
Du lundi au vendredi de 8 h à 18 h, et le samedi de 8 h à 12 h.
Tél. : 078-05.05.10
Fax : 02-225.59.01
e-mail : abonnements@lesoir.be
Site : www.clubdusoir.be

Après le flot des élections sociales

collectifs

Cela s'explique en partie par la fermeture de **Ford Genk** et l'impact chez les sous-traitants

LE SOIR - 06.09.16 - Source : SPF Emploi



Vendredi, les Caterpillar de Gosselies semblent avoir ouvert la triste voie à une vague de restructurations qui pourraient faire de nombreuses victimes. © VIRGINIE LEFOUR/BELGA

Restructuration de cette ampleur

d'une restructuration. « *Le départ à la prépension à 55 ans, c'est fini au 1^{er} janvier. En voilà une vraie motivation* », conclut Dominique Calistri. Les syndicats discuteront cette semaine avec la direction et « *décideront ensuite des actions à mettre en place.* »

3 Une restructuration qui signe la fin de la « **branche 21** ». Chez AXA, on déclare aussi vouloir se recentrer sur certains métiers : à savoir l'assurance dommages et l'assurance pension. Exit donc l'assurance-placement individuelle (soit la branche 21) dès le 1^{er} janvier de l'année prochaine. Partout dans le secteur de l'assurance, le département « *vie* » pose aujourd'hui de sérieux problèmes de rentabilité, Axia est pourtant le premier à passer le cap en supprimant ce type de produits de son offre. En Belgique, surtout, l'encours de la branche 21 a diminué ces dernières années. Le cadre fiscal est en effet loin d'être avantageux pour le particulier : une taxe de 2 % en guise d'entrée est imposée tandis que le taux garanti est lui-même plafonné à 2 % par la loi, et celui pratiqué par les assureurs de toute façon bien moins élevé...

Mais contrairement à certains de ses concurrents, AXA est aussi « *la cinquième banque du pays* », justifie Vincent Joye. « *Via la banque, nous proposons des options de placement bien plus rémunératrices que certains de nos produits d'assurance. Il nous fallait faire des choix.* »

AMANDINE CLOOT

VIRAGE NUMÉRIQUE

« **Un courtier 5 à 10 % moins cher qu'un salarié** »

Axa annonce également un investissement de 200 millions d'euros pour accélérer son virage vers le numérique. Virage qui va de pair avec une personnalisation de l'offre en ligne proposée aux clients. La fin du courtier (Axa collabore avec environ 4.000 d'entre eux) annoncée ? « *Non* », disent les deux parties. « *Les courtiers sont des partenaires clés d'aujourd'hui et de demain* », assure Vincent Joye, responsable de la communication pour l'entreprise. Et du côté des sociétés de courtage ? « *Le moral est bon* », explique Luc Vermuylen, courtier. « *Ces dernières années, les courtiers ont hérité de plus de responsabilités. Nous nous préparons aussi au virage numérique du métier de notre côté. Qui est une bonne chose car le temps alloué aux conseils aux clients n'en sera que plus large.* » Précisant encore que pour un courtier indépendant les barèmes de rémunération sont 5 à 10 % moins élevés que pour un salarié actif sur le même segment. Sur ce détail, qui a toute son importance, Axia n'a pas souhaité s'aventurer.

A.C.

Le secteur Les assureurs souffrent de la baisse des taux et compriment leurs effectifs

Si la crise financière de 2008 avait frappé de plein fouet les trois grandes banques - Fortis, KBC et Dexia -, les assureurs avaient été épargnés - sauf Ethias qui a essuyé les plâtres de la déconfiture de Dexia, dont il était un important actionnaire. Désormais, le secteur bancaire se porte beaucoup mieux, mais les compagnies d'assurances sont à la peine. Aussi paradoxal que cela paraisse, les banquiers résistent mieux à la baisse marquée et persistante des taux d'intérêt. Leur rentabilité s'est même améliorée l'an passé - ce qui s'explique par le fait que les taux qu'ils offrent aux déposants ont baissé plus vite que ceux qu'ils facturent aux emprunteurs. On oublie souvent que l'assureur, lui aussi, est très sensible à l'évolution des taux. Pour une raison simple : les primes versées par les assurés constituent

une masse importante d'argent qui est placée, en grande partie, en titres à revenus fixes. Avec des taux très bas, ces réserves rapportent peu. Cela complique la gestion des compagnies dans leurs deux segments d'activité. En assurance-dommage (RC auto, incendie...), les compagnies ne peuvent plus combler une éventuelle différence entre les primes versées et le coût des sinistres - un déficit « technique », dans le jargon - en puisant dans leurs résultats financiers, comme elles le faisaient traditionnellement quand les taux étaient élevés. Conséquence : la gestion doit être plus rigoureuse. Il faut aussi assurer un contrôle beaucoup plus sévère des coûts.

Déboires de la « **branche 21** »

L'assurance-vie est un autre métier. Il peut s'agir d'assurance-pension, notamment les

assurances-groupe, ou de contrats d'assurance-placement - un produit d'épargne, dont la version à rendement garanti (dite : « **branche 21** ») était très prisée quand les taux étaient élevés. Les assureurs étaient généreux ; et les épargnants se bousculaient au portillon. La dégrue du loyer de l'argent a changé la donne. Du point de vue du client, le produit est devenu moins populaire. Certes, chez AG Insurance, le leader de ce segment de marché, les encaissements sont toujours en croissance : le taux offert, de 0,5 %, reste attractif quand on le compare au rendement du compte d'épargne, explique la compagnie. Mais d'autres ont réduit la voilure - c'était, notamment le cas d'Axa. Du point de vue de l'assureur, l'adaptation à la baisse des taux des contrats ne résout pas nécessairement tous les problèmes. Car les nouveaux taux, plus faibles, ne valent que pour les nouveaux versements, alors que ce qui a été versé dans le passé doit toujours être rémunéré aux taux, nettement plus élevés, en vigueur à l'époque.

La situation varie selon les compagnies. Le patron d'Ageas, la maison mère d'AG, Bart De Smet déclarait récemment que « *les taux bas ne lui posaient pas de problème* », car les engagements pris dans le passé vis-à-vis des assurés « *sont couverts*

par des investissements qui rapportent plus. »

Mais ce n'est pas nécessairement le cas chez tous les assureurs. Ethias, par exemple, a poursuivi une politique de rachat de ses comptes First - son produit phare de branche 21 avant la crise - coûteuse à court terme, mais qui contribue à restaurer sa solvabilité.

Le respect des ratios de solvabilité est un autre défi pour les compagnies d'assurances. Les nouvelles règles, dites « **Solvency II** », leur imposent de constituer des réserves nettement plus importantes pour faire face à d'éventuels coups durs.

Du coup, il faut : ou bien réduire les dividendes ou la distribution de parts bénéficiaires aux assurés ; ou bien faire plus de bénéfices. Et dans un marché mature, où la concurrence est vive, il n'est pas toujours possible de relever substantiellement les tarifs. Voilà encore une autre raison de jouer sur les coûts, notamment de personnel.

Pas étonnant que les effectifs s'érodent d'année en année. En 2008, le secteur occupait environ 48.000 personnes, dont 24.300 directement dans les compagnies. L'an passé, l'emploi total avait baissé à 46.000 personnes, largement en raison des compressions de personnel dans les compagnies (22.900). Et la baisse devrait se poursuivre...

DOMINIQUE BERNIS

Dans l'assurance, les effectifs sont en chute depuis la crise de 2008

LE SOIR - 06.09.16
Source : Assuralia

